



Association des parents d'accueil (APA) Seestern

Salaire / indemnisation pour AMF 2016

Salaire/h brut	Fr. 5.75
Indemnités vacances 8.33%	Fr. 0.48
Indemnités pour jours fériés 3.59%	Fr. 0.21
Total salaire brut par heure	<u>Fr. 6.45</u>

Sera déduit de ce salaire des AMF: AVS, AI, APG, AC, assurance-maladie d'indemnités journalières et assurance contre les accidents non professionnels (ANP)*.

*Seules les AMF travaillant au moins 8 h par semaine seront assurées contre les accidents non professionnels.

A partir de 50 ans, les AMF reçoivent une indemnité vacances de 10.64%.
Les indemnités de jours fériés sont adaptées chaque année selon les jours fériés du canton de Berne.

En plus du salaire, nous payons les frais accessoires suivants:

déjeuner	Fr. 1.50
collation	Fr. 1.00
repas de midi	Fr. 5.50
goûter	Fr. 1.00
souper	Fr. 3.00

supplément nuit	Fr. 15.00/nuit (pour le linge)
nuitée	heures de garde payées: dès 20.00h et à partir de 07.00h du matin

Des frais exceptionnels et des dépenses plus importantes sont à régler directement entre les parents et les AMF.

1^{er} janvier 2016